



Le Ministre

Abidjan, le

26 NOV. 2024

N° 00007 MINEF/CAB00

COMMUNIQUE :

Il est ouvert, au titre de l'année 2024, un recrutement exceptionnel d'Agents Techniques des Eaux et Forêts de niveau **BEPC (Brevet d'Etudes du Premier Cycle)**. Le nombre de places mises au concours est de **975**.

Le chronogramme des épreuves sera communiqué ultérieurement.

Etapes du concours

Le concours se déroulera en six (06) étapes :

- 1-Inscription en ligne sur le site du Ministère des Eaux et Forêts ;
- 2-Dépôt de dossiers, prise de vue et taille ;
- 3-Paiement des frais de visite médicale ;
- 4-Visite médicale ;
- 5-Test d'aptitude physique ;
- 6-Epreuves écrites de sélection.

Conditions requises pour faire acte de candidature :

- Être de nationalité ivoirienne ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2024 ;
- Être titulaire du diplôme de Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ou par le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;
- Avoir une taille minimale de 1,65 m pour les candidats de sexe masculin et 1,60 m pour les candidats de sexe féminin ;
- Être de bonne constitution physique ;
- Avoir un champ visuel normal.

Inscription aux concours

L'inscription au concours se fait en ligne sur le site du Ministère des Eaux et Forêts (www.eauxetforets.gouv.ci), dans la période allant du **02 Décembre 2024** au **10 février 2025**.

Les frais d'inscription au concours sont fixés à **dix mille (10 000) FCFA**, outre les frais de pochette **deux mille (2000 FCFA)** et de photos numériques **deux mille (2000) FCFA**. Tous les paiements sont effectués en ligne.

A l'inscription, les candidats doivent obligatoirement joindre en ligne les copies de l'extrait d'acte de naissance et le diplôme légalisé. Ces deux (02) pièces doivent être scannées au format PDF.